

s'applique qu'à un seul cultivateur, soit à l'honorable député de Dufferin-Simcoe, elle a sa raison d'être, parce que dans l'intérêt de mon parti je "cultivais" l'honorable député pour lui faire produire plus de discours comme celui qu'il nous débitait hier.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. La question de privilège ne se pose nullement.

DÉCLARATION DU DÉPUTÉ DE PARRY-SOUND AU COURS DU DÉBAT SUR LE BUDGET

M. A. G. SLAGHT (Parry-Sound): Monsieur l'Orateur je désire poser la question de privilège. Hier l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) posait la même question au sujet de certaines parties du discours que j'avais prononcé la veille dans cette enceinte. Comme j'étais absent hier lorsque l'honorable député a commencé ses remarques j'en ai manqué une bonne partie. Mais je les ai lues attentivement dans le texte du compte rendu, et je désire formuler la déclaration suivante.

Je constate que les biographies auxquelles l'honorable député a fait allusion et dont il a cité quelques passages dans cette enceinte entourent ses observations du 21 février, que je lui reprochais, d'une lumière toute différente. J'ajouterai que lors de son premier discours il fondait les critiques qu'il adressait à un ancien président des Etats-Unis exclusivement sur des propos qu'il avait entendus à Londres en 1903, sans divulguer l'identité de ceux qui l'avaient renseigné ni apporter beaucoup de détails.

L'hon. M. CAHAN: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'intervenir. Cette déclaration est fautive. Je n'ai pas fondé mes observations exclusivement sur des propos entendus à Londres.

M. SLAGHT: Le hansard en fera foi. Si je me suis montré injuste à l'endroit de l'honorable député, j'accepte volontiers sa rectification. Mais telle est l'impression que m'a laissée la lecture de son discours. Toutefois je déclare que si j'avais connu les biographies et les documents dont il a parlé hier je me serais abstenu de parler comme je l'ai fait de sa conduite en l'espèce. Je regrette sincèrement l'incident. Je veux déclarer catégoriquement et sans arrière-pensée que j'ai employé des paroles et des qualificatifs qui dépassaient certainement la mesure, lorsque j'ai reproché à l'honorable député de formuler des observations à la légère et non étayées sur des faits. Si l'honorable député croit avoir été lésé, qu'il voie donc dans ces paroles l'expression de mon vif regret.

Quant au reproche que je lui ai adressé d'avoir cité des faits sans preuves ou autorité

[M. Pouliot.]

à l'appui, je tiens à distinguer nettement entre le regret de m'être exprimé comme je l'ai fait et le blâme que j'ai porté quant au manque de convenances dont l'honorable député a fait preuve et au préjudice qu'il a causé au Canada en remontant trente-six ans en arrière pour déterrer et exposer, dans un débat politique sur le parquet de la Chambre des communes, la conduite du président défunt d'un grand pays ami et voisin, les Etats-Unis, peu importe la véracité ou l'inexactitude des faits sur lesquels il a fondé sa critique.

La Chambre comprendra donc qu'elle ne doit pas voir dans ma rectification d'aujourd'hui la rétractation de la critique que j'ai formulée contre les méthodes et les tactiques qui ont conduit l'honorable député à attaquer, comme il l'a fait, le président défunt, et qui, à mon sens, donnent l'impression d'une controverse politique sur une tombe.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a exposé les faits et il doit s'abstenir de prononcer un discours.

M. SLAGHT: Pour terminer, monsieur l'Orateur, je fais mien le sentiment exprimé par l'honorable député à la fin de ses remarques d'hier, et qu'on trouvera à la page 3625 du hansard:

Dans le passé j'aurais eu la tentation de répondre avec plus de sévérité et violence à de pareilles accusations. Mais les années m'ont sans doute rendu moins vindicatif, et c'est pourquoi j'appelle votre attention sur cet incident.

Venant de dépasser une autre étape de ma carrière, je crois devoir me rallier à une partie des saines conceptions que révèlent ces paroles, et je saisis cette première occasion qui m'est offerte d'assurer l'honorable député que je regrette sincèrement mon erreur.

L'hon. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Un seul mot. J'accepte la rétractation et les excuses de l'honorable député pour ce qu'elles valent, mais je n'approuve pas les réserves qu'il y a mises.

M. l'ORATEUR: L'incident me paraît clos et la question réglée.

RAPPORTS DE COMITÉS

LOI DES PENSIONS DU SERVICE CIVIL

M. McLEAN (Melfort) présente le 3e et dernier rapport du comité spécial d'enquête sur la loi des pensions du service civil.

BANQUE ET COMMERCE

M. VIEN présente les 5e et 6e rapports du comité permanent de la banque et du commerce.